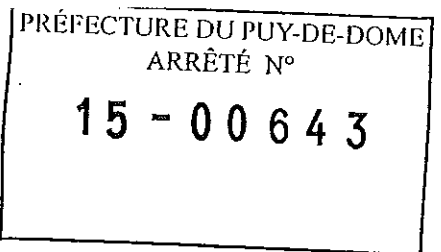




PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE  
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
GAJGB

## ARRÊTÉ

### Portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allier Aval

Le Préfet de la Région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-1 alinéa 19 (X) et L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-47 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 10 janvier 2003 fixant le périmètre du SAGE de l'Allier Aval et chargeant le Préfet du Puy-de-Dôme, de suivre pour le compte de l'État la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 portant constitution de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier Aval ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 13 septembre 2007 portant modification de l'arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 et abrogation de l'arrêté interpréfectoral du 3 mai 2005 et chargeant le Préfet du Puy-de-Dôme de préparer et de signer les arrêtés préfectoraux relatifs à la constitution et à la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Allier Aval ;

VU la circulaire ministérielle du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2010 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier Aval dans le cadre du renouvellement complet de cette instance ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2014 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier Aval ;

VU les arrêtés préfectoraux des 17 octobre et 28 novembre 2014 portant modification de la composition de cette commission ;

VU les désignations des conseillers départementaux de l'Allier, du Cher, de la Haute-Loire, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme intervenues à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, en conséquence, de modifier à nouveau la composition de la CLE du SAGE de l'Allier Aval ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme :

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La composition de la CLE du SAGE de l'Allier Aval fixée à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2014 susvisé est modifiée, pour ce qui concerne les conseils départementaux, ainsi qu'il suit :

.../...

**1)- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Organisme	Représentant désigné
Conseil départemental de l'Allier	M. Christian CHITO, Vice-Président
Conseil départemental de l'Allier	M. Jean LAURENT, Conseiller départemental
Conseil départemental du Cher	M. Emmanuel RIOTTE, Conseiller départemental
Conseil départemental de la Haute-Loire	M. Pascal GIBELIN, Conseiller départemental
Conseil départemental de la Nièvre	Mme Vanessa LOUIS-SIDNEY, Vice-Présidente
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	M. Bernard SAUVADE, Vice-Président
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	M. Bertrand BARRAUD, Conseiller départemental


**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cher, de la Haute-Loire, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme.

Cette publication mentionnera le site Internet [www.gesteau-eaufrance.fr](http://www.gesteau-eaufrance.fr) où la liste des membres peut être consultée.

**ARTICLE 3** - Les Secrétaires généraux des Préfectures de l'Allier, du Cher, de la Haute-Loire, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Fait à Clermont-Ferrand, le **30 JUIN 2015**

P/le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,



Thierry SUQUET